

Nature et centralités urbaines au programme du SCOT de l'aire métropolitaine

Les élus du Comité Syndical du Sysdau ont voté le 11 juillet 2013 l'arrêt de projet du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'aire métropolitaine bordelaise. Articulé autour du développement durable, il couvrira la période 2014-2030. Tour d'horizon des principales orientations avec Sylvia Labeque, directrice générale du Sysdau.

Outil de planification stratégique, tout SCOT vise à mettre en cohérence les différentes politiques menées localement en matière d'aménagement du territoire avec des thématiques comme l'environnement, la mobilité, l'habitat, l'économie, le tourisme, le patrimoine, les paysages, les équipements... « La nouveauté, avec le SCOT de l'aire métropolitaine bordelaise, est qu'il se place dans la perspective

du Grenelle de l'environnement et propose un modèle tenant compte des défis environnementaux et sociétaux actuels⁽¹⁾ », indique Sylvia Labeque. « Il y a une vraie prise en compte de l'importance de la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers, avec une véritable orientation en matière de préservation des ressources naturelles, notamment l'eau. Des dispositions ont été prises également en matière d'adaptation

au changement climatique et de diminution des émissions de gaz à effet de serre. Le modèle proposé vise ainsi à préserver un cadre de vie de qualité pour les habitants tout en leur offrant un haut niveau de services sur l'ensemble du territoire, avec des déclinaisons particulières en fonction des spécificités territoriales. »

⁽¹⁾ Au niveau national, une douzaine de sites, dont l'aire métropolitaine bordelaise, ont été retenus pour tester, expérimenter et appliquer les dispositions des lois issues du Grenelle de l'environnement.



L'aire métropolitaine bordelaise fait une très large place aux espaces naturels.

72% d'espaces naturels ou agricoles

Principale spécificité de ce projet d'aménagement urbain de l'aire métropolitaine bordelaise : il s'organise autour d'un socle naturel, agricole et forestier considérable et largement protégé, qui représente aujourd'hui 72% du territoire, soit 120 000 ha. « Cela nous a conduits à délimiter des enveloppes urbaines très réduites, permettant de diminuer de 40% la consommation foncière⁽²⁾. C'est très ambitieux, notamment au regard d'une volonté de métropole millionnaire qui se traduit par un apport démographique significatif et des enjeux considérables en matière d'implantation d'activités économiques, aspects tout autant prioritaires dans le cadre du SCOT », souligne Sylvia Labeque.

Il s'agit donc bien moins de restreindre le développement de la ville que de lui donner des orientations très

claires. L'organisation urbaine s'articulera ainsi autour de centralités bien identifiées, à proximité des grands réseaux de transports. Avec « une cohérence entre les lieux d'intensification urbaine et le niveau de service des réseaux métropolitains des mobilités : TER et desserte ferroviaire, cars inter-urbains et systèmes urbains de l'agglomération, c'est-à-dire tram, bus, vélo, etc », précise la directrice générale du Sysdau. « Jusqu'à présent, compte tenu de la forte attractivité du département, il y avait une dilution de la croissance urbaine sur l'ensemble du territoire. Avec le SCOT, mais aussi grâce aux réflexions menées dans le cadre de l'InterSCoT, il y aura un centrage au niveau du noyau urbain et une polarisation, qui sont autant de réponses au défi de l'artificialisation des sols », ajoute-elle.

Mais cela ne doit pas déboucher

sur un déclin de la vie sociale en périphérie. « À l'échelle du SCOT, il y a, bien sûr, le cœur d'agglomération — qui ne couvre pas tout à fait la CUB —, mais aussi tout un réseau de centralités autour de ce cœur d'agglomération sur lesquelles nous donnons la priorité à l'implantation de logements, de commerces, d'équipements et de services. C'est ce qui permet d'éviter la dilution du développement urbain en dehors de ces centralités repérées, qui forment une couronne. Et sur les tissus plus périphériques, que nous appelons "les bassins de vie", nous aurons des centralités relais... », précise Sylvia Labeque.

S.F.

www.sysdau.fr

⁽²⁾ Par rapport à ce que prévoyait le schéma directeur en 2001.

Du schéma directeur au « SCOT Grenelle »

Le Sysdau est un syndicat mixte dont l'action est centrée sur l'aménagement du territoire des 93 communes de l'aire métropolitaine bordelaise⁽³⁾. Mis en place en 1995, il avait alors pour mission de réaliser et

mettre en œuvre le schéma directeur de l'aire métropolitaine bordelaise. Approuvé en 2001, ce schéma directeur avait été intégré dans les plans locaux d'urbanisme (PLU). Les élus en ont décidé la révision

en 2007, afin d'élaborer un Schéma de cohérence territoriale (SCOT). Le travail technique a débuté en 2009, avec cette particularité qu'il porte sur un SCOT d'un genre nouveau : un « SCOT Grenelle. »

⁽³⁾ La CUB et les huit communautés de communes périphériques.